

Monsieur le Président, membres du Comité,

Je suis heureux d'avoir l'occasion de passer en revue avec vous le budget principal de mon ministère et celui de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce pour l'exercice 1986-1987.

L'an dernier, à pareille date, je faisais remarquer dans mon allocution devant ce même comité que mon objectif en repensant les politiques de mon ministère était généralement le même que celui du gouvernement, soit favoriser le renouveau économique du Canada. Pour y arriver, j'ai l'intention d'apporter des amendements à certaines lois et de faire adopter des lois complètement remaniées.

La nécessité d'une initiative de ce genre a été mentionnée depuis dans l'un des documents déposés avec le budget de mai 1985. Intitulé Nouvelles initiatives de gestion, le document souligne que le ministère de la Consommation semble avoir relativement peu d'importance si l'on considère le volume de ses dépenses, mais qu'il exerce une grande influence dans la vie de tous les Canadiens.

Les lois et règlements administrés par Consommation et Corporations constituent, en un sens, l'encadrement économique du marché au Canada. Ces lois et règlements d'encadrement sont nécessaires au maintien d'un marché sain, efficient et équitable dans tout le pays.